Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELAVOUX Baptiste 070626

REÇU 27 AOUT 2015

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Chef de Cabinet

Paris, le 24 AOUT 2015

Réf. : 15-020457-D / SM

Monsieur,

Vous avez bien voulu, conjointement avec Monsieur Baptiste TALBOT, secrétaire général de la fédération CGT des services publics, appeler l'attention de Monsieur Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, sur les difficultés que poserait aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) l'équipement en ceintures de sécurité de véhicules relevant de la catégorie « poids lourds » qui en sont dépourvus.

Les véhicules d'incendies et de secours de la catégorie poids lourds sont, au niveau national, immatriculés dans la catégorie des véhicules automoteurs spécialisés (VASP) INCENDIE.

Une « réception à titre isolé » est nécessaire dans le cas d'ajout de ceintures de sécurité, lorsque celles-ci ne sont pas prévues par le certificat de conformité européen, anciennement nommé barré rouge.

Afin d'améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers, il apparaît parfaitement opportun et légitime que les SDIS souhaitent équiper tous leurs véhicules de ceintures de sécurité.

Conformément à l'arrêté du 5 décembre 1996 modifié relatif aux ceintures et systèmes de retenue, aux ancrages des ceintures de sécurité, à la résistance des sièges et de leurs ancrages et aux appuis-tête dans les véhicules à moteur, une réception à titre isolé est nécessaire. Que le véhicule soit pré-équipé ou non de ces points d'ancrage, un accord préalable écrit du constructeur est nécessaire pour que le véhicule puisse être équipé de ceintures et réceptionné par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

.../...

Monsieur Sébastien DELAVOUX
Représentant du Collectif CGT des SDIS
Case 547
263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX

Je transmets vos remarques à Madame la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, afin que soient étudiées les adaptations possibles visant à simplifier de telles démarches.

Sachez que la sécurité routière fait l'objet de l'attention particulière et quotidienne du ministre.

Vous remerciant de votre implication sur de tels sujets, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gabriel KUNDE